

## Avenir de la PAC après 2013 Calendrier, avancées récentes et débats en cours

Au niveau européen, deux chantiers seront menés en parallèle concernant l'avenir de la PAC après 2013 :

- l'un sur le budget européen (« perspectives financières ») pour la période 2014-2020, qui définira le budget alloué à la PAC.
- l'autre sur la PAC et les orientations à donner à ses différents instruments (gestion des marchés, aides directes, politique de développement rural).

Pour l'agriculture, les évolutions sur 2014-2020 pourront donc concerner à la fois le montant des soutiens directs et la nature de ces soutiens.

### Calendrier et des débats à venir sur la PAC après 2013

Le rôle des différentes institutions européennes dans la mise en œuvre de la PAC va évoluer dans le cadre du traité de Lisbonne. En particulier, les Etats (Conseil européen) partageront désormais le pouvoir de décision sur la PAC avec le Parlement européen (le Conseil n'aura plus l'exclusivité). La Commission, qui fera toujours les premières propositions législatives, devra donc les discuter et les valider à la fois avec le Conseil et le Parlement.

Commission européenne (Commissaire : Dacian Ciolos)	Conseil européen (27 ministres)	Parlement européen (736 députés)
<p><u>Automne 2010</u> : Communication de la Commission européenne</p> <p><u>Mi 2011</u> : propositions législatives de la Commission</p>	<p><u>30 mai-1<sup>er</sup> juin</u> : Réunion informelle des ministres de l'agriculture sur la PAC après 2013</p> <p><u>Automne 2010</u> : rapport du Conseil des ministres européens (présidence espagnole)</p>	<p><u>Mi 2010</u> (juillet ou septembre) : Rapport du Parlement européen sur l'avenir de la PAC (projet de rapport en mars) (George Lyon / UK)</p>
Fin 2010 : ouverture de la négociation sur le budget européen, qui devraient se conclure mi 2012.		

Le Parlement européen semble vouloir se saisir pleinement de ses nouvelles attributions sur la PAC : un rapport sur l'avenir de la PAC est en cours et sera voté mi 2010, soit avant les premières propositions de la Commission attendues en fin d'année.

Au niveau du Conseil des ministres : après la présidence tchèque (qui a traité de l'avenir des aides directes) et la présidence suédoise (qui a traité de la politique de développement rural), la présidence espagnole actuelle traite principalement :

- des mesures de régulation des marchés dans la future PAC, et de la gestion des crises.
- de l'amélioration du fonctionnement des filières (relations entre l'amont et l'aval des filières).

### Le nouveau Commissaire européen à l'agriculture Dacian Ciolos

Lors de son audition par les parlementaires (15.01.2010), le nouveau commissaire a tenu un discours sensiblement différent de celui de son prédécesseur (Mariann Fischer Boel) :

- D. Ciolos défend le principe d'un **budget ambitieux** pour la PAC
- sur la **régulation des marchés**, le commissaire n'est pas favorable à un retour aux « anciens mécanismes » tels les quotas ou les subventions aux exportations (même si ces dernières pourraient

éventuellement être maintenues pour certains secteurs). Il met en avant de « nouveaux outils de régulation » (sans beaucoup de précision à ce stade) : ils sont nécessaires pour lutter contre la volatilité des marchés et assurer « une certaine stabilité des revenus des agriculteurs et aussi une certaine stabilité des prix ». Le commissaire a cité les exemples suivants : fonds de garanties et d'assurance, mais aussi contractualisation entre acteurs au sein des filières agro-alimentaires... Il a également évoqué les interprofessions (ce qui est nouveau à l'échelle européenne) et la possibilité de mettre en œuvre pour le secteur agricole des dérogations aux règles de la concurrence.

- sur l'**avenir des aides directes** : les aides du premier pilier constituent pour le commissaire un des socles de la PAC, qui a fait ses preuves en termes de stabilité des revenus des agriculteurs. Ils devront également dans le futur rémunérer les biens publics fournis par l'agriculture. Néanmoins, il a affirmé que les aides directes ne pourraient plus être déterminées sur la base des références historiques, et qu'une « meilleure équité entre les différentes catégories d'agriculteurs, entre les Etats membres et les régions » était nécessaire.

Il a par ailleurs défendu le principe du maintien de deux piliers, alors que de nombreuses contributions plaident actuellement pour une « fusion » des deux piliers dans un souci de simplification. Le second pilier devrait pour lui accompagner et mettre en valeur la diversité de l'agriculture européenne et favoriser le développement local. Il considère que le second pilier devra contribuer au développement des marchés locaux et des circuits courts, ce qui est également nouveau au niveau européen.

Enfin, il a défendu le principe du maintien de la politique de la montagne dans le cadre du second pilier.

*Sources : site du Parlement Européen, Apca (bir 22/01/2010)*

## **Avancées des débats au niveau du conseil des ministres**

---

### ► Sur l'**avenir des aides directes** (Présidence tchèque, conclue mi-2009) :

Il n'y a pas eu d'accord formel (pas encore de consensus entre Etats), mais des premières orientations ont été adoptées, qui sont d'ailleurs convergentes avec les déclarations début 2010 du nouveau commissaire :

Les aides directes après 2013 devront être plus « justes et légitimes », c'est-à-dire non liées aux références historiques. Ces aides devront à la fois assurer un rôle d'aide au revenu des agriculteurs et de rétribution des biens publics fournis par l'agriculture à la collectivité.

### ► Vers une « **nouvelle** » **régulation des marchés** après 2013 ? (présidence espagnole, 2010)

Les propositions de la présidence espagnole (dont on attend les conclusions en juillet 2010) sont partagées par de nombreuses délégations : nécessité de d'un filet de sécurité efficace contre la volatilité des prix, en élargissant l'action de l'UE vers de nouveaux instruments de type que sont l'assurance revenu, les accords interprofessionnels, la mise en place de fonds de gestion de crise.

Toutefois, plusieurs états européens (Royaume-Uni, République Tchèque, Danemark, Pays-Bas, Suède) sont très opposés à ce type de nouveaux outils de régulation (crainte du coût budgétaire en particulier), ce qui rend peu probable à court terme un accord à l'unanimité sur ce sujet.